

GUIDE GRATUIT · ÉDITION OCTOBRE 2026

Le contrat de fonds distincts non enregistré

Placer son épargne avec des garanties au décès et à l'échéance, et la transmettre sans attendre la succession.

Jean Carrière · Conseiller en sécurité financière



EN BREF

L'essentiel en une page

Un contrat de fonds distincts ressemble à un fonds commun de placement, avec une différence de taille : c'est un contrat d'assurance. Vos dépôts sont placés dans des fonds gérés par des professionnels, mais le contrat ajoute des garanties et des règles de transmission que les placements ordinaires n'offrent pas. Le contrat non enregistré s'adresse à l'épargne qui dépasse déjà vos REER et CELI.

75 % ou 100 %

Les garanties à l'échéance et au décès possibles, selon la série choisie.

Hors succession

Avec un bénéficiaire désigné, le capital est versé directement, sans attendre le règlement de la succession.

Protection potentielle

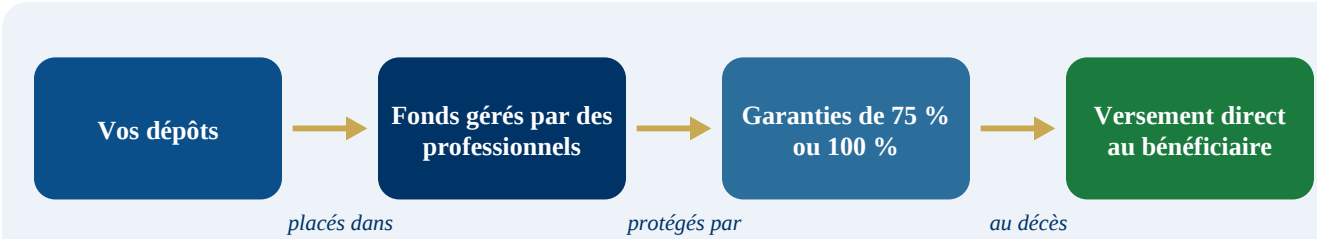
Contre les créanciers, lorsque le bénéficiaire est un conjoint, un ascendant ou un descendant (art. 2457 C.c.Q.).

Assuris

Protège les garanties si l'assureur fait faillite : 100 000 $ ou 90 % du montant garanti, le plus élevé des deux.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

Le contrat de fonds distincts non enregistré



Vous déposez un montant dans le contrat et choisissez vos fonds : obligations, actions canadiennes ou mondiales, portefeuilles équilibrés. La valeur suit les marchés.

En contrepartie de frais un peu plus élevés, l'assureur garantit qu'au décès ou à l'échéance du contrat, vos bénéficiaires ou vous recevrez au moins 75 % ou 100 % de vos dépôts, réduits proportionnellement par les retraits. Certaines séries permettent de « cristalliser » la garantie à un sommet de marché : c'est la réinitialisation.

Comme le contrat n'est pas enregistré, les revenus et gains réalisés dans les fonds vous sont attribués chaque année et sont imposables. L'assureur vous remet les feuillets fiscaux.

Les mots à connaître

Garantie à l'échéance	Le montant minimal reçu à la date d'échéance du contrat, souvent après 10 ou 15 ans.
Garantie au décès	Le montant minimal versé aux bénéficiaires au décès du rentier.
Réinitialisation	La hausse automatique ou demandée de la garantie lorsque la valeur du contrat a augmenté, selon la série.
Ratio des frais de gestion (RFG)	Les frais annuels du fonds, qui incluent le coût des garanties.
Aperçu du fonds	Le document réglementé qui résume chaque fonds : rendement, risque, frais.

COMPRENDRE LE CONTRAT

Le contrat de fonds distincts, expliqué simplement

Un fonds distinct est un placement offert par un assureur de personnes, à l'intérieur d'un contrat d'assurance appelé contrat individuel à capital variable. Votre argent est investi dans des fonds semblables à des fonds communs, gérés par des professionnels, mais tenus séparément des autres actifs de l'assureur : c'est de là que vient le mot « distinct ».

Ce qui change tout, c'est que le contrat ajoute des protections que l'on ne trouve pas dans un compte de placement ordinaire.



Garantie à l'échéance
À la date d'échéance, souvent 10 ou 15 ans après le dépôt, vous recevez au moins 75 % ou 100 % de vos dépôts, selon la série, moins les retraits en proportion.

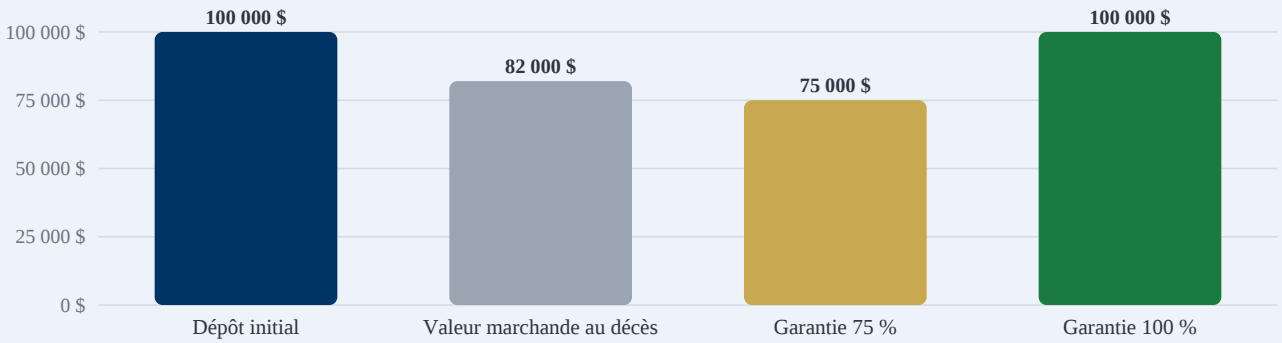


Garantie au décès
Si vous décédez, vos bénéficiaires reçoivent au moins le montant garanti, même si les marchés ont baissé. Le versement se fait directement, sans attendre la succession.



Assuris
Si un assureur membre faisait faillite, Assuris protège vos garanties jusqu'à 100 000 $ ou 90 % du montant garanti, le plus élevé des deux.

Exemple : dépôt de 100 000 $, marchés en baisse au moment du décès



Ce que reçoivent les bénéficiaires selon la garantie choisie

Le prix de la protection
Les garanties ont un coût, inclus dans le ratio des frais de gestion (RFG) de chaque fonds. Plus la garantie est élevée, plus le RFG l'est aussi. Le bon choix dépend de votre horizon et de l'importance que vous accordez à la transmission.



LES AVANTAGES

Pourquoi c'est utile

01
Investir sans tout risquer
La garantie protège vos héritiers ou vous-même contre une mauvaise année au mauvais moment.

02
Une transmission rapide et confidentielle
Le capital passe directement aux bénéficiaires, sans passer par la succession.

03
Une protection potentielle contre les créanciers
Utile pour les travailleurs autonomes et les professionnels, selon les règles du Code civil.

04
La tranquillité d'Assuris
Les garanties sont protégées même dans le cas rare de la faillite d'un assureur.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Est-ce pour vous ?

- **Les retraités et préretraités**
 Qui veulent placer sans craindre une baisse juste avant de transmettre leur patrimoine.
- **Les entrepreneurs et professionnels**
 Qui cherchent une protection potentielle contre les créanciers.
- **Ceux qui veulent simplifier leur succession**
 Pour que leurs proches reçoivent l'argent rapidement.
- **L'épargne hors REER et CELI**
 Une fois les comptes enregistrés maximisés.

UN EXEMPLE CONCRET

Robert, 72 ans, place 200 000 $ provenant de la vente de sa maison dans un contrat avec garantie au décès de 100 %. Il désigne ses deux filles comme bénéficiaires.

Deux ans plus tard, les marchés reculent et la valeur tombe à 170 000 $. Robert décède cette année-là. Ses filles reçoivent 200 000 $, la garantie au décès, directement et en quelques semaines, sans attendre le règlement de la succession.

LES OPTIONS ET LES PIÈGES

Bien choisir, sans mauvaise surprise

Les options courantes

Série 75/75	Garanties de 75 % à l'échéance et au décès : frais les plus bas.
Série 75/100	75 % à l'échéance, 100 % au décès : l'option populaire pour la transmission.
Série 100/100	Garanties complètes, avec réinitialisation possible : frais plus élevés.
Revenu garanti à vie	Certains contrats offrent un montant de retrait garanti, même si les fonds s'épuisent.

À SURVEILLER AVANT DE SIGNER

- Les frais : le RFG inclut le coût des garanties. Plus la garantie est forte, plus le RFG est élevé.
- Les retraits réduisent proportionnellement les garanties.
- L'âge maximal pour souscrire ou réinitialiser, selon la série.
- Les frais d'acquisition ou de rachat éventuels; les frais d'acquisition reportés ne sont plus permis pour les nouveaux dépôts depuis juin 2023.

PROCHAINES ÉTAPES

Les bonnes questions à poser

Avant de vous décider, demandez-vous :

- Quelle série de garanties correspond à mon objectif ?
- Quels sont les RFG exacts des fonds proposés ?
- Mes bénéficiaires sont-ils bien désignés ?
- Ai-je besoin d'une protection contre les créanciers ?

Je compare les produits de plusieurs assureurs et je vous présente les chiffres côte à côte. Une rencontre de 30 minutes, en personne à Montréal, par Google Meet ou par téléphone, suffit habituellement pour y voir clair.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

maprime.ca/rendez-vous · 438 889-6474 · info@maprime.ca

Faites le calcul

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone : le calculateur gratuit de Maprime.ca vous donne une première estimation en deux minutes, sans inscription.

Ouvrir le calculateur →

Demander une soumission

Ou scannez celui-ci pour obtenir une soumission personnalisée, sans frais ni obligation.

Demander ma soumission →

Jean Carrière, représentant autonome par l'entremise de Groupe Cloutier, agent général. Conseiller en sécurité financière, représentant en assurance et rentes collectives et représentant en plans de bourses d'études, inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (certificat 259457). Vérifiez mon inscription : lautorite.qc.ca.

AVIS IMPORTANTS ET SOURCES

À lire

- Ce guide fournit de l'information générale. Il ne constitue ni un avis fiscal, juridique ou financier personnalisé, ni une recommandation de produit. Une analyse de vos besoins est requise avant toute recommandation.
- Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et peut augmenter ou diminuer de valeur. Les garanties et les frais sont ceux de la notice explicative, du contrat et de l'Aperçu du fonds, qui seuls font foi.
- Les garanties, exclusions, frais et conditions qui s'appliquent sont ceux du contrat émis par l'assureur, qui seul fait foi. Les exemples sont illustratifs et ne constituent pas une soumission.
- Je suis représentant autonome : je ne suis lié à aucun assureur par une entente d'exclusivité et je compare les produits de plusieurs assureurs. Je suis rémunéré par commission de l'assureur; je vous la détaille sur demande.
- Chiffres et règles en vigueur en octobre 2026; ils peuvent changer. Images : photographies Pexels (licence Pexels) et illustrations générées par intelligence artificielle; les personnes représentées sont des modèles ou des personnages fictifs.

Sources consultées

- Assuris, garanties des contrats de fonds distincts (100 000 $ ou 90 %)
- Code civil du Québec, art. 2457 (insaisissabilité)
- Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), lignes directrices sur les contrats individuels à capital variable
- Autorité des marchés financiers, fin des frais d'acquisition reportés (2023)

EN UN COUP D'ŒIL

Les fonds distincts non enregistrés

Les caractéristiques essentielles de cette solution, réunies sur une page.



Caractéristiques générales à titre d'information. Les garanties, options, limites et règles fiscales varient selon l'assureur, le contrat et votre situation.

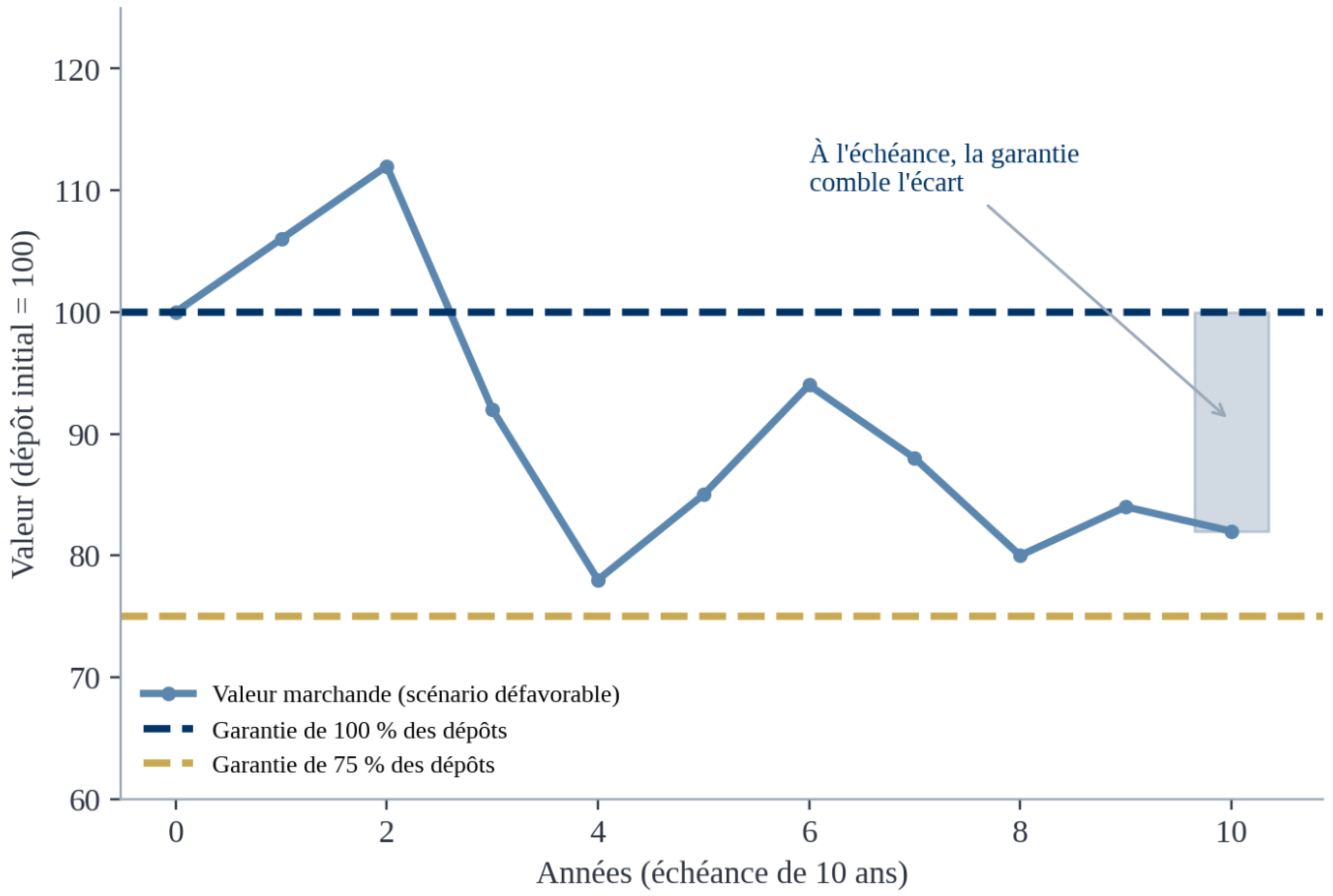
Parlons de votre situation

Rencontre de 30 minutes, sans frais : 438 889-6474 · maprime.ca/rendez-vous · info@maprime.ca

LES AVANTAGES EN GRAPHIQUE

Le potentiel des marchés, avec un filet de sécurité

La valeur marchande fluctue, mais les garanties à l'échéance et au décès protègent de 75 % à 100 % des dépôts, selon le contrat (moins les retraits proportionnels).



Hypothèses et sources

Scénario de marché fictif pour illustrer la garantie. Les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs.

Vos chiffres, pas des hypothèses

Je refais ce calcul avec votre situation réelle : 438 889-6474 · maprime.ca/rendez-vous

OFFRE GLOBALE

Toute l'offre Maprime.ca

Une seule personne pour vos protections, votre épargne, votre retraite, votre entreprise et vos employés.



Représentant autonome inscrit à l'AMF (certificat 259457) : je compare les produits de plusieurs assureurs. Information générale, pas un avis personnalisé.

Parlons de votre situation

Rencontre de 30 minutes, sans frais : 438 889-6474 · maprime.ca/rendez-vous · info@maprime.ca